

*Questions orales*

lois en vigueur actuellement, telle la Loi sur les pêcheries.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi, après deux ans de préparation ayant suivi une année de consultation publique, le Cabinet a choisi de ne pas faire figurer dans l'article sur la réglementation les mécanismes de déclenchement, les diverses dispositions environnementales qui sont nécessaires à la mise en oeuvre de la législation, notamment de la Loi sur les pêcheries?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, mon collègue a posé deux questions, une portant sur la politique, et l'autre sur la Loi sur les pêcheries. Pour ce qui est de la politique, j'ai déposé hier, en même temps que le projet de loi, une déclaration assez détaillée sur la façon dont la politique gouvernementale serait évaluée en ce qui a trait à l'environnement. Les évaluations qui en découleront constitueront le fondement d'une déclaration, au moment de l'annonce de la politique gouvernementale. Elles seront transmises au Comité permanent de l'environnement afin qu'elles soient rendues publiques, si le comité en décide ainsi. Je crois que c'est une façon très franche et très juste de procéder, qui donnera aux Canadiens intéressés l'occasion de se faire entendre.

Pour ce qui est de la Loi sur les pêcheries, comme pour toute autre loi, il est clairement précisé dans le projet de loi que les règlements détermineront leur mode d'application. Mon collègue demande pourquoi il en est ainsi. Il y a une très bonne raison. La loi proposée est dynamique. Elle changera avec le temps, et nous voulons avoir la possibilité de l'enrichir au lieu de la laisser s'appauvrir. Si nous la coulons dans le béton dès le début, elle deviendra restrictive, et nous sommes fermement convaincus que l'environnement est trop important pour être soumis à une loi restrictive. Nous voulons une loi plus large.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La loi est tellement dynamique qu'elle fait penser à une automobile en panne sèche. Je pense que quelqu'un à la Chambre a connu ce genre de situation.

Tout le monde, depuis les écologistes jusqu'aux industriels, espérait que la loi procurerait un certain élément de certitude, mais en vain. Le ministre tient cependant aujourd'hui l'occasion de donner ici à la Chambre l'assurance que les lignes directrices adoptées par le Cabinet en 1984 et sur la base desquelles la Cour fédérale a rendu un jugement sur le projet de barrage Rafferty—Alameda et la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement unanime

sur le projet de barrage de la rivière Oldman, resteront en vigueur et que ni ses collaborateurs ni le Cabinet n'y toucheront d'ici à ce que le projet de loi C-78 soit adopté.

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, l'engagement du gouvernement me paraît très clair. Si mon collègue d'en face se donnait la peine de lire le projet de loi C-78, il verrait qu'il va plus loin que ce que nous avons aujourd'hui en matière de protection de l'environnement.

Tous les grands projets subiront une évaluation obligatoire. Les évaluations obligatoires tiendront notamment compte pour la première fois des effets cumulatifs. Des registres publics seront tenus pour tous les projets évalués. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

• (1450)

On peut comparer le projet de loi C-78 aux lois existantes dans les pays évolués, comme nous le sommes dans ce domaine. Nous avons fait cette comparaison pour douze des éléments principaux du projet de loi et constaté que le Canada se classait au premier rang dans le monde.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Douglas Young (Gloucester):** Monsieur le Président, le ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires a déclaré hier que le règlement salarial conclu par les employés d'Air Canada, et qui les protège contre l'inflation découlant de la taxe sur les produits et services jusqu'à concurrence de 2,5 p. 100, n'a rien de nouveau. Hier, le ministre des Finances a également déclaré que l'augmentation des salaires, notamment ceux des femmes, du personnel infirmier, des enseignants et des travailleurs sociaux, était l'une des principales causes de la hausse de l'inflation.

Compte tenu des augmentations et des primes énormes accordées au gouverneur de la Banque du Canada, aux dirigeants de sociétés et aux cadres supérieurs, le ministre des Finances croit-il réellement que les travailleurs canadiens, et plus particulièrement les femmes, vont se croiser les bras et ne pas protéger leurs familles contre les conséquences de la taxe sur les produits et services qui entrera en vigueur l'an prochain?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je mets le député au défi de montrer où j'ai prononcé les paroles qu'il prétend citer. Il devra me le montrer de façon précise, car ces propos ne sont pas de moi.